

# Barigmer Bladel



## Mittelbergheim

Joyau du vignoble d'Alsace

n° 31 : Octobre 2016

## Bulletin municipal

### L'Agenda

**Cérémonie au monument aux morts**  
11 novembre 2016 à 11h

**Bredelemarik**  
4 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville  
*L'Association S'tulipel*

**Fête des aînés**  
10 décembre 2016

**Vœux du Maire**  
13 janvier 2017 à 19h

#### Elections 2017 :

Présidentielles : 23 avril et 7 mai

Législatives : 11 et 18 juin

Chers citoyens,

Cet été nous avons accueilli de nombreux touristes, visiteurs, amis des Plus Beaux Villages de France. Tous ont apprécié notre village et le Pays de Barr en général. Cela tient également en grande partie aux différentes manifestations qui ont connu une affluence et un succès remarquable. Cette réussite est à mettre à l'actif de nos associations et tous ceux qui se sont joint à eux. Merci à toutes et à tous.

Au 1<sup>er</sup> semestre, nos rentrées financières, versées sur les comptes de la commune, sont loin d'être régulières et à jour (voir article de la commission des Finances dans ce numéro). Elles sont en baisse cela est sûr, surtout pour les petites communes.

A titre d'exemple, aujourd'hui en ville, la dotation par habitant est de 128 € ; dans les communes rurales, elle s'élève à 64 €. Tout est dit !

Je lance un appel à nos jeunes ; notre corps des sapeurs-pompiers a besoin de vous.

Aujourd'hui l'individualisme est omniprésent. Notre société a plus que jamais besoin des sapeurs-pompiers et de l'idéal civique qu'ils représentent. C'est dans notre village même que commence ce lien indispensable entre les missions opérationnelles et la vie associative.

Cet été, M. Michel Riff, chargé d'inventaire campanaire mandaté par la société Française de Campanologie est venu inventorier les cloches de l'Hôtel de Ville et des églises.

Dans ce numéro, nous vous diffusons un extrait de son étude sur la cloche de l'Hôtel de Ville. A chaque numéro, vous retrouverez un extrait de ses études sur les cloches des églises.

Je vous souhaite un bel automne, doux et ensoleillé.

Le Maire : Alfred HILGER

#### MAIRIE : ouverture au public

Lundi de 16h00 à 19h00      Mercredi de 08h00 à 12h00  
Mardi de 13h00 à 14h00      Jeudi de 16h00 à 19h00

Courriel : [mairie@mittelbergheim.fr](mailto:mairie@mittelbergheim.fr)  
Site : [www.mittelbergheim.fr](http://www.mittelbergheim.fr)

Rédacteur en chef : Alfred HILGER.

**L'IMPOSITION A MITTELBERGHEIM**

En 2016, le bénéfice de la perception de la taxe foncière sur les entreprises a basculé au profit de la Communauté de Communes Barr-Bernstein, au même titre que la CFE (anciennement taxe professionnelle). De ce fait la commune a eu la possibilité d'augmenter ses taux pour les trois taxes locales (Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti et Taxe d'Habitation) de façon proportionnelle ou différenciée.

L'Etat a décidé de réduire ses dépenses en diminuant la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) versée aux communes et nous avons déjà été impactés par une diminution de cette recette de 39 103 € en 2015 et nous estimons une diminution supplémentaire de la DGF de 21 367 € en 2016.

Pour pallier à cette diminution et mener à bien les projets de la commune, de nombreuses dépenses ont déjà été diminuées ou supprimées et la commission des finances a mené une réflexion sur la hausse des taxes.

La commune a des taux de taxes bien moins élevés que la moyenne du canton. En laissant les taux inchangés, la commune percevra une recette supplémentaire liée à l'évolution des bases de 2 752,18 €.

En 2015, le taux moyen de la Taxe Foncière Bâti sur le canton est de 9,35 % et de 6,22 % à Mittelbergheim.

Après une mûre délibération entre les membres, il a été décidé à 14 voix « pour » et 1 abstention, d'appliquer une augmentation différenciée uniquement à la Taxe Foncière Bâti et de fixer le nouveau taux à 7,33 %.

**TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS**

Dans le budget prévisionnel de 2016 les élus de la commune ont inscrit plusieurs réalisations en travaux et investissements :

- la mise aux normes techniques des bâtiments publics : accessibilité aux handicapés (en cours) et paratonnerres (réalisé)
- la poursuite des travaux de voirie (en cours)
- au cimetière : réparation de l'entrée (réalisé), de la toiture de la maisonnette (réalisé) et réalisation d'un columbarium
- construction d'un appentis pour abriter le matériel du Sommermarik (réalisé)
- une aire de détente et un parking à la Ziegelscheuer
- signalisation des emplacements autorisés pour le stationnement
- restauration du pigeonnier
- etc

Les règles budgétaires veulent que ces réalisations ne soient engagées que si les sommes nécessaires à leur financement sont disponibles.

Or au 30 juin 2016 les rentrées financières versées sur les comptes de la commune n'ont atteint qu'un peu plus de 28% des recettes prévues pour l'année ; elles-mêmes en forte régression.

La poursuite du programme prévu initialement se fera donc au cours de la période à venir et finalisera les travaux prioritaires déjà engagés.

Les membres de la Commission des Finances

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

La commune vend 4 lots de bois en long :

Lots	Essences	Nombre de pièces	Total en m3	Prix au m3	Prix du lot
MIT 880	Hêtre (12 p. 7,52 m3)	18	10,03	40 €	401,20 €
	Erable (5p. 2,26 m3)				
	Frêne (1 p. 0,25 m3)				
MIT 881	Hêtre (15p. 12,79 m3)	19	14,96	40 €	598,40 €
	Frêne (4 p. 2,17 m3)				
MIT 882	Hêtre (25 p. 20,17 m3)	29	21,32	40 €	852,80 €
	Erable (4p. 1,15m3)				
MIT 883	Hêtre (1 p. 5,10 m3)	2	7,16	40 €	286,40 €
	Erable (1p. 2,06m3)				

Renseignements et achat auprès de la mairie.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Le secrétariat de la mairie sera fermé du vendredi 23 décembre 2016 au mercredi 3 janvier 2017 inclus.** Merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour toute demande nécessitant de longs délais.  
Une **permanence pour inscription sur les listes électorales** sera assurée le **31 décembre 2016 de 9h à 12h**
- **Pour voter en 2017 lors des élections présidentielles et législatives**, pensez à vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2016. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés dans la commune à leurs 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (nouveaux arrivants).  
Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre en mairie avant le 31 décembre et de vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) et d'un justificatif de domicile (facture de téléphone ou électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).
- Dates de prochaines **battues de chasse** :  
Samedi 8 octobre 2016, Samedi 5 novembre 2016, Samedi 3 décembre 2016,  
Samedi 7 et 21 janvier 2017

## CIRCULATION SUR LES CHEMINS

Conformément à l'arrêté municipal du 28 juillet 2016, les chemins Andlauweg, Eckweg, Graffengrüttweg, Rippelsholtzweg, Schlueckelweg et Zotzenbergweg sont désormais interdits à tout véhicule à moteur.

La signalisation réglementaire indiquée par l'instruction interministérielle a été mise en place à l'entrée des voies concernées.

## ECOLE PRIMAIRE DE MITTELBERGHEIM

En février nous avons été informés que le seuil minimum pour maintenir une école maternelle composée d'une classe unique s'élève désormais à 18 enfants contre 9 enfants précédemment.

L'effectif prévisionnel de l'école maternelle pour l'année scolaire 2016/2017 était estimé à 16 enfants.

Le seuil minimum pour maintenir une école élémentaire de deux classes est quant à lui passé de 25 à 28 enfants. (l'effectif de l'école élémentaire s'élevant à 48 enfants).

En concertation avec les enseignantes des deux écoles et l'inspectrice de l'éducation nationale, il a été décidé de fusionner les deux écoles afin de pouvoir bénéficier d'un seuil minimum de 51 enfants pour maintenir une école primaire de trois classes.

Les effectifs prévisionnels pour 2017/2018 et 2018/2019 s'élèvent respectivement à 63 et 52 enfants pour les trois classes.

Rappelons qu'en 2010, l'école était dans la situation inverse à savoir, un effectif de 33 enfants en maternelle qui arrivent désormais en fin de cycle primaire.

Pour garder notre école, il est donc impératif que nous ayons un effectif stable voire en augmentation en ayant notamment de nombreuses assistantes maternelles qui gardent des enfants n'habitant pas le village mais qui y sont scolarisés.

Une réflexion pour augmenter l'effectif de l'école est actuellement en cours. Plusieurs pistes sont envisagées : ouvrir une Maison des Assistantes Maternelles, accueillir d'avantage d'enfants n'habitant pas le village, scolariser les enfants de moins de 3 ans.

L'avenir de notre école en dépend !

### Etat civil

#### Décès



**Mme FRITSCH Fanny née MECKERT**  
Décédée le 10 août 2016 à Barr

#### Naissances



**STRIEBEL Nathan**  
Né le 3 février 2016 à Sélestat  
Domicilié 10 rue Neuve  
Fils de Pascal STRIEBEL et Sophie EHRHART

### Grands anniversaires fêtés

#### 80 ans

**M. FISCHER Richard, Arthur**  
Le 30 septembre 2016, Domicilié 89 rue Principale

#### 85 ans

**Mme ALMMENDINGER Alice, Jacqueline (née GOEPP)**  
Le 12 septembre 2016, Domiciliée 10 rue des Vosges

#### Noces de palissandre

**M. BURY Lucien et Mme KLEINKNECHT Marie-Antoinette**  
Mariés le 5 octobre 1951 à Mittelbergheim

#### Noces de diamant

**M. SELTZ Jean, Paul et Mme HUTT Marie, Madeleine**  
Mariés le 18 octobre 1956 à Heiligenstein

### L'AGE D'OR DE MITTELBERGHEIM

Les prochaines rencontres auront lieu le 10 novembre et 12 janvier 2017 à 15h00 à la salle paroissiale de Mittelbergheim.

Le groupe « l'Age d'Or »

### L'Épée Comme un Pinceau - TAI JI QUAN et QI GONG à MITTELBERGHEIM

Le dojo soutient l'initiative de l'Association Laogong qui fait venir Maître WU Zhongxian, professeur de Qi Gong d'envergure internationale, auteur du "Souffle vital du Dao" (éd. Trédaniel) :

- vendredi 11 novembre à Mittelbergheim de 18h à 20h, conférence publique sur le thème "La voie du Thé" (dojo Gilg, 53 rue Principale)
- samedi 12 et dimanche 13 novembre, pour des pratiquants (à Saint-Nabor) : transmission du Qi Gong du Tigre Chamanique, dans la tradition du Mont E-Mei.

La saison 2016-2017 s'annonce féconde. Aux séances hebdomadaires de Qi Gong et de Tai Ji Quan viennent s'ajouter cette année des séances mensuelles de méditation partagée accessibles gratuitement aux personnes inscrites à un cours.

Il n'est peut-être pas trop tard : vous pouvez nous consulter pour les quelques places encore disponibles ou à propos de la venue de Maître WU.

Renseignements et contacts sur [www.dojo-gilg.com](http://www.dojo-gilg.com)  
[sophie@dojo-gilg.com](mailto:sophie@dojo-gilg.com) Tél 03 88 08 43 91 / 06 09 05 64 75  
[philippe@dojo-gilg.com](mailto:philippe@dojo-gilg.com) Tél 03 68 05 30 78 / 06 51 24 49 41

### LES GIGOTEUSES

#### Cours de Pilates

Gymnastique douce et pédagogique du mouvement, ajustement des muscles profonds.

A la mairie, le jeudi de 9h à 10h, de 18h à 19h, de 19h à 20h.

#### Gymnastique douce pour les seniors

Assouplissements articulaires,  
étirements musculaires,  
entretien de la posture

A la mairie, le jeudi de 10h à 11h  
Tarif 10 € / séance

Renseignements et inscriptions :  
Sophie Coindre, kinésithérapeute  
03.88.08.53.01

### L'Association Passerelle



L'Association Passerelle vous invite à découvrir des séances de relaxation et revitalisation.

Mercredi 11 janvier 2017 à 18H30 et 20H.  
Salle de la Mairie au 2ème étage.

Cette méthode s'adresse à tous, hommes et femmes de 12 à 90 ans.

Contact 06 86 59 53 18

### PAROISSE PROTESTANTE DE MITTELBERGHEIM

#### La paroisse protestante sur la « toile »

Retrouvez également les infos paroissiales sur son blog  
<http://uepal-mittelbergheim.blogspot.fr/>

#### Vie de la paroisse

##### **Concert**

« In de Nacht spielt e Harmonika » - Veillée de Noël en alsacien avec Roland Engel qui a concocté une histoire originale pour dire Noël autrement.  
Dimanche 4 décembre 2016 à 17h00.

#### Célébrations

##### **Temps forts autour de Noël**

\* **18 décembre** à 19h00, la Fête de Noël des enfants autour de l'histoire de la Nativité, revisitée et adaptée à Mittelbergheim !

\* **24 décembre**, les membres de la chorale chantent à l'Hôpital de Barr.

\* **24 décembre**, 18h00 au Hohwald, fête des enfants de l'École du Dimanche.

\* **25 décembre**, 10h00, à Mittelbergheim, culte de Ste Cène avec la participation de la chorale, du Groupe des Jeunes ...

Pasteur Pascal Hetzel

## LES CLOCHES - L'HOTEL DE VILLE

### L'HISTORIQUE DU BATIMENT



Cet édifice, construit en 1620 sur un terrain de la Commanderie de l'Ordre Teutonique d'Andlau, était le centre de la vie politique et économique du village. Il remplaça un immeuble plus ancien antérieur au XV<sup>ème</sup> siècle. Au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvait la « Laube », lieu où fut administré la moyenne et basse justice par les membres du tribunal local en présence du prévôt (« Schultheiß »), du juge (« Richter ») et des échevins. A l'étage se trouvait le poêle de la bourgeoisie (« Bürgerstub »), où se réunissaient les bourgeois qui en avaient acquis le droit. La communauté s'y réunissait pour fixer le prix de la mesure de vin (« Weinschlag »). Chaque année, le prévôt, représentant la ville de Strasbourg, y recevait les serments des agents et responsables locaux. La grande salle (« Groß-Stube ») était louée par adjudication à un bourgeois du village, selon un bail renouvelé chaque année. Après un an d'activité, l'adjudicateur était autorisé à ouvrir sa propre auberge dans le village. Un règlement strict et précis s'appliquait aux bourgeois qui s'y rendaient (interdiction de jurer ou de se tenir mal à table, interdiction de dire des insanités, de vomir ou d'uriner dans la salle, sous peine d'amendes). En dehors de la salle principale, il y avait une salle plus petite, réservée aux corporations (« Zunftstube »). Après la période révolutionnaire, au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'édifice fut affecté à diverses fonctions. Devenu l'hôtel de ville du village, le bâtiment servit un temps d'école primaire et de remise, pour retrouver en partie son état originel dans les années 1970. Aujourd'hui, les services municipaux se trouvent dans un autre bâtiment situé plus bas dans le village, mais l'hôtel de ville sert encore notamment pour la célébration des mariages. La cave voûtée du sous-sol a été transformée en œnothèque.

### LA DESCRIPTION DU CLOCHER

Il s'agit d'un clocheton ajouré construit sur le faîte du toit de l'hôtel de ville et surmonté d'une flèche effilée recouverte de cuivre et surmontée d'une boule et d'une girouette.

### L'ORDONNANCE DE SONNERIES

Aujourd'hui, cette cloche ne sert plus qu'au tintement des demi-heures et des heures.

Autrefois, elle était sonnée manuellement à l'aide d'une corde pour le tocsin (usage mentionné dès 1495) ; elle servait également au prévôt impérial (« Reichschultheiß ») à convoquer à tout moment la communauté villageoise.

### LA CLOCHE

La cloche date de 1685. Elle est inscrite à l'inventaire (référence Palissy : IM67005937).

Ses fondeurs sont **Jacob (Jacques) ROTH et Hans Heinrich (Jean Henri) WEITNAUER à Bâle.**

La famille **WEITNAUER** est une lignée de fondeurs bâlois, dont la production est attestée du XVII<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1825. Les cloches Weitnauer se trouvent essentiellement dans la région de Bâle, dans le sud de l'Alsace (Sundgau) et dans le sud du pays de Bade.

**Jacob (Jacques) ROTH et Hans Heinrich (Jean Henri) II WEITNAUER** (né en 1649) sont deux fondeurs associés originaires de Bâle. Leur production de cloches est attestée entre 1676 et 1707.

### Mensurations de la cloche (informations fournies par la fonderie voegelé)

- diamètre extérieur: 43,5 cm
- épaisseur nominale : 30,5 mm
- poids (d'après tables) : 48 kg
- note & indice d'octave : si de l'octave 4

### Les accessoires de la cloche



Le joug



La bélière et le baudrier



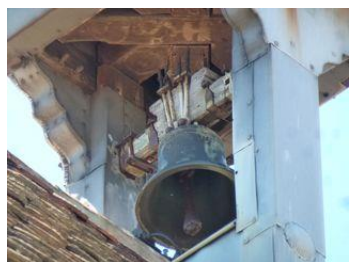
Le battant



Le marteau

- **joug** : Le montage de la cloche est en lancé franc. La cloche est équipée d'un joug droit en bois de facture très ancienne.
- **bélière** : bélière d'origine corrodée
- **baudrier** : La cloche ne comporte pas de baudrier, mais le battant est fixé à la bélière à l'aide d'un simple mousqueton.
- **battant** : battant forgé à la main d'apparence très ancienne, à boule oblongue comportant des petits trous sur le bas. Mais ce battant ne sert plus ; la cloche étant immobilisée, elle ne peut donc plus être sonnée à la volée.
- **roue de sonnerie** : La cloche ne comporte plus de roue de sonnerie.
- **marteau** : La cloche est équipée d'un marteau de tintement électrique pour le tintement des demi-heures et des heures.

## Description de la cloche (depuis la partie supérieure jusqu'à la base de la cloche)



La cloche comporte des anses de type couronne décorées de têtes humaines. L'anse simple se trouvant dans le plan de balancement de la cloche, la cloche n'a pas été tournée d'un quart de tour.

### - **Décors :**

- sur le haut de la robe : une frise végétale se répartissant de part et d'autre du bandeau contenant les inscriptions,
- sur le bas de la robe : trois boules, qui sont peut-être les armes de la commune, qui se blasonnent ainsi : « D'argent à la montagne de trois coupeaux de sinople ».



### - **Inscriptions :**

- sur le haut de la robe les inscriptions suivantes en langue allemande, encadrées par deux filets supérieurs et un filet inférieur : « JACOB ROTH VND HANS HENRICH WEITNAVER GOSSN MICH IN BASSEL 1685 » Traduction : « Jacob (Jacques) Roth et Hans Heinrich (Jean Henri) Weitnauer me coulèrent à Bâle en 1685. »
- sur le bas de la robe, l'inscription suivante qui se répartit de part et d'autre du blason : « MITTEL - BERGHEIM ».

© (Copyright) Michel Riff, Société française de Campanologie

## LE TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE D'ALSACE

Devant le constat que la couverture en Très Haut Débit du territoire alsacien ne sera pas assurée par le seul investissement des opérateurs privés, limité aux zones urbaines denses, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté conjointement le 30 mars 2012 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), pour la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP) afin de :

- définir un cadre opérationnel à atteindre en matière de couverture numérique de la région,
- favoriser le déploiement du THD, en complément des investissements des opérateurs privés,
- arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour éviter la fracture numérique.

Le Très Haut Débit sur le territoire d'Alsace est désormais une réalité, avec la mise en œuvre d'une délégation de service public de type concessive, qui impose à son titulaire de conduire les études, de réaliser les travaux, de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation - maintenance et d'apporter une partie du financement. Cette concession repose sur une technologie unique pour toutes les communes d'Alsace comprises dans le RIP avec l'arrivée de la fibre optique jusqu'à chaque logement / entreprise (FTTH). Le déploiement de ce réseau fibre se fera en deux tranches : la tranche ferme (environ 700 communes) où l'offre internet n'est disponible qu'en ADSL (réseau téléphone) et la tranche conditionnelle (environ 100 communes) où l'offre internet existe également sur un réseau câblé avec un minimum de 30 Mbit/s.

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 5 décembre 2015 : signature du contrat de délégation de service public par Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace ; le choix de la concession s'avère particulièrement intéressant pour les collectivités territoriales qui ne seront appelées à financer que 40% de l'investissement total (le solde étant supporté par le groupement concessionnaire).
- 2016 : mise en place du contrat avec la création de la société dédiée ROSACE (à Entzheim), organisation de réunions d'informations des maires et présidents de communautés de communes et lancement des études d'ingénierie pour les programmes pluriannuels de travaux.
- 2017-2018 : raccordement des 129 communes déficitaires en débit internet (là où plus de 50% des prises téléphoniques ont un débit internet inférieur à 2 Mbit/s)
- 2019-2022 : raccordement des autres communes de la tranche ferme (567) où n'existe pas aujourd'hui un réseau câblé proposant un débit internet d'au-moins 30 Mbit/s.